Assemblée générale extraordinaire de Creat Services ps du 15 décembre 2026

ORDRE DU JOUR

---

1. Modification du capital

2. Actualisation des annexes 1 et 2 des statuts suite à la modification du capital

3. Évaluation 2026, les activités à développer et la stratégie à suivre 2027
   (conformément à l'article 432 du Décret flamand sur l'administration locale)

4. Budget 2027 (conformément à l'article 432 du Décret flamand sur l'administration locale)

5. Actualisation du jeton de présence

6. Nominations statutaires

Divers

<u>Premier point à l'ordre du jour :</u> Modification du capital

COMMENTAIRE

Vous trouverez ci-après l'aperçu de la modification du capital pour la période du 1er avril 2026 au 22 septembre 2026 inclus, approuvée provisoirement par le Conseil d'Administration.

Creat Services ps			
1. Modification du capital (situation du 1ier avril 2026 jusqu'au 22 septembre 2026 inclus)			
Participant	**Décision participant**	**Décision conseil d'administration**	**Décision**
OCMW Buggenhout	26.02.2026	28.04.2026	Adhésion
Hulpverleningszone Meetjesland - Eeklo	18.03.2026	28.04.2026	Adhésion
Autonoom Gemeentebedrijf Lokeren	30.03.2026	28.04.2026	Adhésion
OCMW Pajottegem	28.04.2026	19.05.2026	Adhésion
OCMW Tienen	30.03.2026	19.05.2026	Adhésion
Autonoom Gemeentebedrijf Tienen	30.03.2026	19.05.2026	Adhésion
Autonoom Gemeentebedrijf Zandhoven	02.06.2026	25.08.2026	Adhésion
OCMW Zandhoven	28.05.2026	25.08.2026	Adhésion
Intergemeentelijke Vereniging voor Crematoriumbeheer in Zuid-West-Vlaanderen - Kortrijk	17.06.2026	25.08.2026	Adhésion
Milieuzorg Roeselare en Menen, Menen	15.06.2026	25.08.2026	Adhésion
Lanaken	29.06.2026	25.08.2026	Adhésion
Politiezone Zennevallei	17.06.2026	25.08.2026	Adhésion
Autonoom Gemeentebedrijf Sport en Recreatie Lommel	15.12.2025	22.09.2026	Adhésion
OCMW Rotselaar	25.08.2026	22.09.2026	Adhésion
Politiezone Beringen-Ham-Tessenderlo + Politiezone Heusden-Zolder=> Politiezone Regio West-Limburg - Beringen	01.07.2026	22.09.2026	Fusion
Autonoom Gemeentebedrijf Merelbeke => Autonoom Gemeentebedrijf Merelbeke-Melle	04.08.2026	25.08.2026	Changement de nom
Autonoom Gemeentebedrijf Sport, Cultuur en Recreatie Kruibeke => Autonoom Gemeentebedrijf Beveren-Kruibeke-Zwijndrecht	07.08.2026	25.08.2026	Changement de nom

PROPOSITION

Il est proposé à l'Assemblée générale extraordinaire d'approuver les modifications susmentionnées concernant le capital, qui ont été acceptées par le Conseil d'administration.

<u>2e point de l'ordre du jour</u> : Actualisation des annexes 1 et 2 des statuts suite à la modification du capital

COMMENTAIRE

Suite à la décision relative au premier point de l'ordre du jour concernant la modification du capital, les annexes 1 et 2 des statuts doivent être modifiées sur la base des articles 6 et 7 des statuts :

- annexe 1 aux statuts : la liste complète des participants par région à laquelle appartient le participant (c.-à-d. les régions 1 et 2) ;
- annexe 2 aux statuts : l'aperçu complet du nombre d'actions par participant.

Vous trouverez les annexes 1 et 2 adaptées (état au 22 septembre 2026) en pièce jointe.

PROPOSITION

Il est proposé à l'Assemblée générale extraordinaire d'approuver les annexes 1 et 2 adaptées.

<u>3e point de l'ordre du jour</u> : Évaluation 2026, les activités à développer et la stratégie à suivre 2027 (conformément à l'article 432 du Décret flamand sur l'administration locale)

COMMENTAIRE

L'article 432 in fine du Décret flamand sur l'administration locale exige que les activités à développer et la stratégie à suivre pour 2027 soient discutées avec les participants lors d'une Assemblée générale extraordinaire, organisée au cours du dernier trimestre de l'année.

Vous trouverez ci-joint le rapport concernant les activités à développer et la stratégie à suivre 2027, y compris le budget 2027 établi par le Conseil d'administration.

PROPOSITION

Il est proposé à l'Assemblée générale extraordinaire d'approuver le rapport concernant les activités à développer et la stratégie à suivre 2027, y compris le budget 2027.

<u>4e point de l'ordre du jour</u> : Budget 2027 (conformément à l'article 432 du Décret flamand sur l'administration locale)

COMMENTAIRE

L'article 432 du Décret flamand sur l'administration locale exige que le Conseil d'administration inscrive le budget 2027 à l'ordre du jour de l'Assemblée générale extraordinaire, organisée au cours du dernier trimestre de l'année.

Le budget 2027 est intégré à la note stratégique figurant au point 3 précédent de l'ordre du jour.

PROPOSITION

Il est proposé à l'Assemblée générale extraordinaire d'approuver le budget 2027.

5e point de l'ordre du jour : Actualisation du jeton de présence

COMMENTAIRE

L'article 24, 3e alinéa, des statuts stipule ce qui suit :

> *« ... L'Assemblée générale fixe le montant des jetons de présence et des autres indemnités auxquels peuvent prétendre les membres des organes d'administration de l'association prestataire de services, étant entendu que le montant maximum des jetons de présence auquel peuvent prétendre les membres du Conseil d'administration (en ce compris son président) ne peut sous aucun prétexte dépasser le montant maximum qu'est susceptible de percevoir un conseiller communal lors d'une séance dans les communes participantes. »*

L'article 17, § 2 du Décret sur l'administration locale stipule que le montant de l'indemnité de présence est déterminé par le conseil communal dans les limites fixées par le gouvernement flamand. L'article 18 du Décret du gouvernement flamand du 6 juillet 2018 relatif au statut du mandataire local en fixe les limites.
Dans ce cadre, il est proposé d'aligner le montant des jetons de présence sur le montant indexé de 275,96 € par séance.

PROPOSITION

Il est proposé à l'Assemblée générale de fixer le montant des jetons de présence des membres des organes administratifs de l'association prestataire de services à 275,96 € par séance, à compter du 1er janvier 2027.

6e point de l'ordre du jour : Nominations statutaires

COMMENTAIRE

Au moment de l'envoi du présent ordre du jour, la composition du Conseil d'administration est demeurée inchangée depuis l'Assemblée générale du 16 juin 2026.

Si des propositions sont encore approuvées par le Conseil d'administration 30 jours avant l'Assemblée générale, elles seront transmises par courrier recommandé et par e-mail.

Elles seront ensuite soumises à l'approbation de l'Assemblée générale.

Divers